

Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce: premières expériences

Vendredi 15 septembre 2017

Demi-journée de formation d'avocat spécialiste FSA en droit de la famille
Ouverte au public



Professeurs Audrey Leuba, Michelle Cottier, Olivier Guillod, Me Sabrina Burgat

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

PARTAGE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE EN CAS DE DIVORCE: PREMIÈRES EXPÉRIENCES

DIRECTION

- Professeure Audrey Leuba, Faculté de droit, Université de Genève
- Professeure Michelle Cottier, Faculté de droit, Université de Genève
- Professeur Olivier Guillod, Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- Me Sabrina Burgat, Faculté de droit, Université de Neuchâtel

PUBLIC

La demi-journée s'adresse aux praticiens, avocats, notaires, membres du pouvoir judiciaire, juristes d'entreprise et membres des institutions de prévoyance professionnelle





PROGRAMME

- 13h00 **Accueil des participants**
- 13h20 **Mot de bienvenue**
Evelyne Clerc
Doyenne de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- 13h30 **La réforme du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce avec quelques mois de recul**
Audrey Leuba
Professeure
Faculté de droit, Université de Genève
- 14h00 **De quelques difficultés rencontrées par les institutions de prévoyance**
Yves-Marie Hostettler
Retraites populaires, Lausanne
- 14h30 Pause-café
- 15h00 Atelier A: **Approfondissement des principes applicables au partage de la rente (art. 124a CC): cas pratiques**
Sophie Thorens-Aladjem
Juge au Tribunal civil, Genève
- Atelier B: **Les exceptions au sens de l'art. 124b al. 2 et al. 3 CC: cas pratiques**
Alain Rufener
Juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds
- Atelier C: **Limites à la liberté contractuelle des époux**
Sandrine Rohmer
Dr en droit, Juge au Tribunal civil, Genève
- 15h45 Pause pour changement d'atelier
- 16h00 Deuxième atelier à choix
- 16h45 Fin



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieu

Université de Genève – Uni Mail
Bd du Pont-d'Arve 40 – 1205 Genève
Depuis la gare Cornavin: accès par le tram 15 (direction Palettes, arrêt Uni Mail)
Parking sur place

Inscription

- Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer jusqu'au 31 août 2017:
Université de Genève – Faculté de droit
Secrétariat du Département de droit civil
Uni Mail – Bd du Pont-d'Arve 40 – 1205 Genève
civcom-droit@unige.ch
Fax: +41 (0)22 379 84 67

Finances d'inscription

- CHF 220.-
- CHF 150.- (avocats-stagiaires sur présentation d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation et la pause-café.

Attestation

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande.

Informations complémentaires

Patricia Martin

Secrétariat du Département de droit civil

Faculté de droit

Tél. +41 (0)22 379 84 91/ 86 33 | civcom-droit@unige.ch

www.unige.ch/formcont/partagePPexp

INSCRIPTION

À renvoyer avant le 31 août 2017 (À remplir en lettres majuscules)

Madame Monsieur

Nom, prénom:.....

Étude / Entreprise (en toutes lettres):.....

.....

Profession / Fonction:.....

Adresse de contact privée professionnelle

Adresse postale:.....

.....

NP/Ville/Pays:.....

Téléphone:.....

E-mail:

Je m'inscris à la demi-journée **Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce: premières expériences** du vendredi 15 septembre 2017

CHF 220.-

CHF 150.- (avocats-stagiaires, joindre une pièce de légitimation)

Je souhaite participer aux ateliers suivants (veuillez indiquer votre ordre de préférence de 1 à 3 ; chaque participant sera inscrit à deux ateliers):

Atelier A: Approfondissement des principes applicables au partage de la rente (art. 124a CC)

Atelier B: Les exceptions au sens de l'art. 124b al. 2 et al. 3 CC

Atelier C: Limites à la liberté contractuelle des époux

La finance d'inscription inclut la documentation et la pause-café.

Je m'engage à verser la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de mon inscription.

Frais d'annulation

En cas d'annulation reçue le vendredi 8 septembre 2017 au plus tard, la finance d'inscription sera remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

Date:..... Signature:.....

Affranchir
SVP

UNIVERSITE DE GENEVE
Secrétariat du Département de droit civil
Faculté de droit
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4